



COMPTE RENDU INTEGRAL

de la réunion du Conseil municipal

Nombre de Conseillers : 23
 En exercice : 23
 Présents : 18
 Votants : 22

Séance du 18 décembre 2008

Date de convocation : 12/12/2008
 Date d'affichage : 12/12/2008

Présents : MM. LIDAR, ROHRER, ROBERT, PERESSOTTI, Mme BALDINI, MM. CERCLE, POUYSSEGUR, Mme LAURENT, MM. LAMARQUE, GERONIMO, Mme DA SILVA, MM. CLAUZET, MASSON, CALMETTES, NOULIN, LACOMBE, Mmes PUJO, STOKER,

Absents ayant donné procuration : M. JUNCA à M. LIDAR ; Mme GASSAN à M. POUYSSEGUR ; Mme BONNET à M. MASSON ; M. ZAHIRI à M. ROBERT

Absent : M. DELALANDE (excusé)

Secrétaire de séance : M. POUYSSEGUR

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose Monsieur POUYSSEGUR comme Secrétaire de séance, ce qui est accepté.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2008

Voté à l'unanimité.

2. Signature du nouveau Contrat Enfance-Jeunesse

Madame LAURENT expose que le contrat Enfance/Temps libres conclu par la commune avec la CAF étant arrivé à échéance, il est nécessaire de souscrire un nouveau contrat dénommé « Contrat Enfance Jeunesse » avec la CAF afin de percevoir les actions de la commune axées sur l'enfance et l'adolescence ;

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

3. Délibération modificative n°3

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'une part de transférer certains crédits inscrits au programme d'investissement Centre vers le programme d'investissement « Bâtiment », d'une part et d'abonder une article de la section de fonctionnement afin d'augmenter de 1400 e la subvention versée à la MJC pour le centre de loisirs nouvellement mis en place le mercredi, d'autre part.

4. Signature du marché de travaux de remplacement du réseau d'assainissement – secteur du Bouscarou – allée des Chênes

Maire expose que le programme vise à la réhabilitation du réseau d'assainissement du réseau d'assainissement, allée des chênes et impasses s'y raccordant (impasse des Sauges, des Bleuets, des Coquelicots, des Glaïeuls, des Zinnias, des Dahlias), ainsi qu'un tronçon de la rue Saint Roch. Le programme se décline en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Caractéristiques principales :

Tranche ferme : 800 ml de réseau DN200, 430 ml de réseau DN 160, 43 branchements, désaffectation des regards de chasse.

Tranche conditionnelle : 400 ml de réseau DN 200, 260 ml de réseau DN 160, 26 branchements.

Montant des travaux :

Montant de la tranche ferme : 396 891,67 € HT

Montant de la tranche conditionnelle : 202 174,39 HT

Montant total : 599 066,06 € HT

Le coût total des travaux s'imputera sur trois exercices budgétaires : 2008 / 2009 / 2010

Les crédits seront inscrits au budget Assainissement M 49.

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public décrit avec :

Entreprise : SADE CGTH/Routière des Pyrénées (SADE Mandataire)

Adresse : 37, rue Aymée Bouchayé
65600 SEMEAC

5. Signature du Marché pistes cyclables

Monsieur le Maire expose que les travaux concernent l'aménagement de pistes cyclables le long de la Route Départementale N° 92, entre la rue du Béarn et la rue des Monts.

Le programme des travaux se décline en deux tranches.

Une première tranche comprend 2900 mètres linéaires de pistes et bandes cyclables, 300 ml de réfection de voirie, 220 ml d'assainissement pluvial, 250 ml de busage de fossé.

Une deuxième tranche comprend 1700 ml de pistes et bandes cyclables, 480 ml de busage de fossé, 300 ml de trottoir.

Montant des travaux :

Tranche 1 : 169 025,13 € HT

Tranche 2 : 137 635,09 € HT

Coût total : 306 660,22 € HT

Le coût total des travaux s'imputera sur trois exercices budgétaires : 2008 / 2009 / 2010

Les crédits seront inscrits au budget de la commune M14.

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public décrit avec l'entreprise :

GUINTOLI

Adresse : 114 route d'Ox
31 600 MURET ;

6. Délibération autorisant la signature de la convention avec le Grand Tarbes pour la navette du marché dominical

Monsieur le Maire expose que la compétence « Transports urbains » est du ressort du GRAND TARBES, qu'en conséquence la mise en œuvre d'une navette sur le territoire de la commune au profit des personnes âgées et à destination du marché dominical nécessite une délégation de compétence du GRAND TARBES à la commune d'Odos pour la gestion et l'organisation de ce service, que cette délégation prendra la forme du convention entre le GRAND TARBES et la commune d'Odos,

Le GRAND TARBES a approuvé par délibération en date du 17 novembre 2008 la passation d'une convention prévoyant le transfert de cette compétence à la commune d'Odos

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

7. Journée solidarité après avis du CTP

Monsieur PERESSOTTI expose qu'après avis favorable du Comité technique Paritaire la journée de solidarité prévue par la loi du 16 avril 2008 peut être fixée comme suit pour les agents de la commune :

- travail d'une journée de réduction du temps de travail pour les personnels des services techniques
- travail d'une journée en heures supplémentaires pour les personnels de services administratifs
- travail d'une journée supplémentaire répartie sur l'année pour les personnels travaillant sur des emplois annualisés

La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures.

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du comité technique paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Approuvé à l'unanimité

8. Indemnisation dommage immobilier au profit de la commune

Monsieur le Maire expose que la proposition d'indemnisation de la compagnie d'assurance de la commune d'un montant de 487,97 € (quatre cent quatre-vingt sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) correspondant au règlement de l'indemnité différée pour les dommages subis par les candélabres du lotissement du Bouscarou suite à la grêle du 24 septembre 2006,

Ce montant correspond au reliquat dû suite à présentation de la facture finale de réparation des mobiliers de voirie endommagés.

Accepté à l'unanimité

9. Programme SDE

Monsieur le Maire propose que le programme d'éclairage public pour 2009 se décline de la façon suivante :

Le programme « Eclairage public » arrêté par le SDE pour 2009 concerne les travaux de rénovation suivants :

- Rue des Monts, rue du Néouvielle, rue de Lastaques : 7 800,00 € HT
- Rue du Soum de Bassia, rue Pène du Lhéris, rue de l'Arbizon (aérien) : 11 600,00 € HT
- Rue de l'Arbizon (souterrain) : 4 000,00 € HT
- Impasse du Pic : 17 400,00 € HT

TOTAL

40 800,00 € HT

48 796,80 € TTC

Récupération de la TVA par le SDE :
7 996,80 €

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30

Le Maire

P. Monsieur Christian CARRE
Dominique LIDAR
Adjoint à l'Urbanisme et à la Sécurité

